

## LE RENOUVELLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN PASSAGE OBLIGÉ POUR LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE<sup>34</sup>

**Creutzer Mathurin<sup>35</sup>**

### RESUMEN

Este artículo, inspirado en la teoría del capital cultural, está ligado a trabajos que hacen resaltar el papel de la ciencia y de la tecnología en el desarrollo reciente de las sociedades. Muestra que la sociedad haitiana, víctima de una profunda crisis institucional, necesita una fuerza de trabajo altamente calificada, imprescindible para modernizar el país. Dado que ese tipo de capital cultural se obtiene principalmente en el marco de la enseñanza superior, este artículo demuestra una carencia nacional en la formación científica. Esa situación se explica por una concepción atrasada de la enseñanza superior menos importante que la secundaria. A la luz de esos hechos, la modernización de Haití exige una drástica reforma de la enseñanza superior.

### PALABRAS CLAVES

Sociedad, transición, educación, capital cultural, conocimientos, competencias, organización, enseñanza superior, desarrollo, tecnología, muestra, universidad, estudiantes, estado, formación, documentación, bibliotecas, laboratorios.

---

<sup>34</sup> Cette étude s'inspire essentiellement du rapport intitulé: *L'Enseignement supérieur en Haïti: état, enjeux et perspectives* que l'auteur avait préparé en 1997 pour le compte du Ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de l'élaboration du Plan national d'éducation et de formation. Cependant, nous essaierons de compléter avec données récentes quand elles sont disponibles.

<sup>35</sup> Détenteur d'un doctorat à l'Université de Montréal, il intervient en Haïti comme consultant auprès du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Il est membre de la Commission interaméricaine de science et de technologie (COMCYT) de l'Organisation des États Américains. Contacto:creutzerm@hotmail.com

## **RÉSUMÉ**

Cette étude procède des travaux mettant en relief le rôle de la science et de la technologie dans le développement. Elle montre que la société haïtienne a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et rompue à la culture scientifique, capable de la moderniser en mettant à profit sa créativité et son inventivité. Comme ce type de capital culturel s'acquiert et se développe principalement dans le cadre de l'enseignement supérieur moderne, l'étude a dressé un état des lieux du secteur de l'enseignement supérieur qui montre qu'il n'est pas orienté vers le développement du potentiel créateur des étudiants. En effet, les conditions institutionnelles, académiques et matérielles favorables à l'épanouissement intellectuel et au progrès des institutions de formation supérieure sont absentes. Il ressort que la modernisation de la société haïtienne passe par une réforme en profondeur du secteur de l'enseignement supérieur aux plans institutionnel, académique et administratif.

## **MOTS-CLEFS**

Société, transition, éducation, capital culturel, connaissances, compétences, organisation, enseignement supérieur, développement, technologie, échantillon, université, étudiants, état, formation, documentation, bibliothèques, laboratoires.

## **Introduction: Problèmes et perspective de compréhension**

Avec la fin de la dictature des Duvalier en 1986, la société haïtienne s'est engagée dans une transition évolutionnaire (vers une certaine modernisation) qui, restant bloquée, l'a conduit actuellement à une crise sans précédent dans son histoire. Tout est remis en cause. Une société en profondes mutations alors qu'elle doit surmonter un ensemble de problèmes pour lesquels elle n'a

jamais été outillée. Cette société qui a été tellement tournée vers le passé, ne s'était pas vraiment préoccupée de donner à ses individus<sup>36</sup> les moyens d'assumer leur passé, de maîtriser leur présent, ni de construire leur avenir. Dans le monde d'aujourd'hui où plus rien ne va de soi, ce sont surtout la connaissance et la compréhension ainsi que les leçons qu'on peut dégager des situations vécues qui sont plus susceptibles d'aider à un repositionnement rationnel. Le passé ne peut plus à lui seul fournir des raisons d'être ni les schèmes de compréhension pour saisir et faire face à la situation présente. En effet, la société haïtienne, avec une forte croissance démographique (population d'environ 10 M d'habitants), des ressources très limitées et des retards considérables sur les plans, sanitaire, éducatif, sociopolitique, technologique, devra relever des défis d'une très grande ampleur pour pouvoir répondre aux besoins de sécurité, d'alimentation, d'encadrement et d'épanouissement de cette population. Les défis en question sont essentiellement au nombre de quatre.

1) Mettre fin à la détérioration des conditions de vie de la population dont la grande majorité connaît une sévère pauvreté.

2) Reconstruire sur des bases nouvelles les différentes institutions existantes et même à en créer d'autres qui soient fonctionnelles pour le bénéfice de l'ensemble de la population.

3) Mettre fin à la dérive autodestructrice due à l'incapacité de la société à protéger ses membres contre les aléas de la nature et certaines formes perverses de sa propre évolution.

---

**36** Notre compréhension de la dialectique société et individus procède des travaux de Norbert Elias (1991).

4) Doter les individus d'habiletés et de compétences pertinentes à la réalité du monde contemporain car, pour réussir son intégration dans ce monde de plus en plus ouvert, prédominé par l'implacable logique des échanges en termes de marché, centrée sur la compétitivité des agents et la maîtrise des savoirs, la société doit compter sur l'aptitude des individus à inventer leur présent et leur avenir.

Relever ces défis implique que la société haïtienne maîtrise une certaine capacité d'intervenir sur elle-même, ce qui requiert un type spécifique de capital culturel. En effet, être en mesure de faire face aux problèmes identifiés plus haut suppose que cette société dispose suffisamment de compétences pour s'attaquer aux problèmes qu'elle identifie et qu'elle est capable de produire des connaissances systématiques, rigoureusement validées sur ses problèmes et qu'elle a su développer l'inventivité et la créativité intellectuelle de ses individus. Il s'agit là d'un nouveau rapport au savoir<sup>37</sup>, caractéristique de la culture scientifique. Cette compétence s'acquiert et se développe plus spécifiquement dans le cadre de l'enseignement supérieur moderne, suite à la modification du rôle institutionnel des universités dans la distribution du capital culturel<sup>38</sup> qui participe du processus de modernisation ayant conduit à la transformation des structures d'organisation et de fonctionnement des sociétés (industrielles). C'est d'ailleurs sous la poussée de la modernité que la culture scientifique s'est généralisée dans

---

**37** La notion de rapport au savoir renvoie au concept de rapport au monde développé par J. Habermas (1987 et 1981). Il en est de même de notre compréhension de la dynamique connaissance et société (Habermas 1981).

**38** Le concept du capital culturel qui guide notre étude est emprunté des travaux de P. Bourdieu (1980 et 1979).

les universités et dans l'ensemble de l'enseignement supérieur qui sont ainsi devenus plus aptes à répondre aux différentes fonctions de leur nouveau rôle social.

Dans les sociétés industrielles, pour pouvoir jouer le rôle d'agent de changement et d'institutionnalisation des acquis de l'évolution sociale, les universités ont dû se renforcer ou se doter de capacités de recherche, en termes de laboratoires, de bibliothèques et de personnel hautement qualifié dans la constitution du corps professoral. L'État, de son côté, a grandement facilité le développement des conditions institutionnelles de l'enseignement supérieur moderne en mettant en place les politiques, le cadre juridique, les mécanismes financiers. Les universités ont dû également étendre les domaines d'enseignement de façon à alimenter les différents corps professionnels. Les progrès scientifiques et technologiques, par les bouleversements qu'ils ont entraînés dans l'organisation de la vie en société, confirment la place prépondérante de la connaissance rigoureusement produite dans le développement socioéconomique et modifient les conditions de la formation de la main-d'œuvre.

Ce sont de tels changements qui ont aussi rendu nécessaire l'élévation du niveau de l'enseignement dispensé, l'extension vers les niveaux post-gradués des différentes familles de formation et une plus grande flexibilité dans le cursus préparant à l'exercice des nouveaux métiers, même dans le cas de certaines des professions classiques (la médecine et le droit). L'enseignement supérieur ne concerne plus seulement la formation universitaire traditionnelle, caractérisée par l'obtention des grades traditionnels (licence, maîtrise et doctorat), mais elle englobe aussi toutes les nouvelles fi-

lières de formation technique et technologique qui sont venues enrichir le secteur d'enseignement du système éducatif. Cela traduit toute l'importance des questions d'acquisition et de distribution du capital culturel qui sont au cœur de la problématique du développement des ressources humaine dans la dynamique sociale.

Ainsi l'idée qui guide la présente étude peut se résumer ainsi : l'enseignement supérieur et les universités ne sont pas des activités qui existent uniquement pour elles-mêmes, elles constituent plutôt des lieux de développement des compétences intellectuelles et professionnelles par lesquelles une société arrive à prendre en charge son développement. De fait, s'il y a aujourd'hui un constat qui s'impose avec force et évidence : avec la taille de la population l'évolution sociale ne peut plus être laissée strictement au gré du hasard. C'est au regard des problèmes et de la perspective identifiées que nous nous proposons d'appréhender l'état l'enseignement supérieur et son statut dans la distribution du capital culturel en Haïti.

## **La Démarche méthodologique suivie**

Pour cerner les aspects qui nous préoccupent, nous avons procédé par questionnaires et interviews<sup>39</sup>. Les questionnaires qui ont été adressés aux responsables d'établissements, visaient à recueillir

---

<sup>39</sup> Les interviews semi-directives auprès des acteurs impliqués dans d'enseignement supérieur nous ont fourni leurs explications de la situation du secteur et leurs représentations du rôle de l'université dans la société haïtienne et de la recherche scientifique. Mais la partie de l'étude résultant de l'interview ne sera pas traitée dans le présent article.

des données sur les institutions d'enseignement, leur organisation, l'offre de formation, les infrastructures, les conditions d'accueil des étudiants, le corps professoral et les activités de recherche.

L'échantillon est composé uniquement de représentants d'institutions d'enseignement supérieur établies dans l'aire métropolitaine autour de la Capitale (Port-au-Prince). Cela fait 27 questionnaires pour un total de 17 institutions, soit 12 du secteur privé et 5 du secteur public. La différence entre le nombre d'institution et le nombre total de questionnaire tient à la particularité du secteur public qui comprenait alors 4 autres établissements publics<sup>40</sup> en dehors de l'Université d'État d'Haïti (UEH)<sup>41</sup>. Cette université qui est la plus grande du secteur par sa taille, avec 11 unités présentant peu d'intégration par rapport au leur rectorat, traversait, au moment de notre étude, une crise qui a conduit à la démission de membres de son instance exécutive. On a du, en raison de cette situation, soumettre un questionnaire à chacune des unités de l'UEH. C'est d'ailleurs ce qui explique que, pour présenter les résultats nous avons distingué deux grandes catégories d'institutions d'enseignement supérieur (institutions publiques et institutions privées) selon la source de financement, puis subdivisé les établissements du secteur public en deux groupes distincts

---

**40** Les établissements publics extérieurs à l'UEH sont : le Centre technique de planification et d'économie appliquée (CTPEA), l'École nationale supérieure de technologie (ENST); l'École nationale des infirmières de Port-au-Prince (ENIP), l'École nationale des arts (ENARTS). Aujourd'hui, il faut ajouter : l'École nationale de géologie appliquée (ENGA) et l'École nationale d'administration financière (ENAF) fondée en 2006-2007.

**41** Les 11 unités de l'UEH sont : Faculté de médecine et de pharmacie, Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire, Faculté des sciences, Faculté de droit et des sciences économiques, Faculté d'odontologie, Faculté des sciences humaines, Faculté d'ethnologie, Faculté de linguistique appliquée, Institut national de gestion et des hautes études internationales, Institut d'études et de recherches africaines d'Haïti et l'École normale supérieure.

(les unités de l'UEH et les institutions publiques externes à l'UEH), pour pouvoir tenir compte des spécificités qu'elles présentent. Ce qui donne au total trois groupes d'institutions avec celles du secteur privé.

Les instruments de collecte utilisés ont fourni des données de nature quantitative (et qualitative). Les résultats obtenus par quantification procèdent d'un traitement de type statistique descriptive. L'ensemble des résultats est interprété à la lumière de la problématique du capital culturel et des transformations qui s'opèrent dans sa structure de distribution, comme nous l'avons esquissé plus haut. Car, pour reprendre autrement l'idée directrice de l'étude, il s'agit de voir si la préparation des ressources humaines et les compétences acquises développées dans le cadre de l'enseignement supérieur permettent aux agents de faire face aux défis qui interpellent cette société, dans le cas contraire quel est le statut de l'enseignement supérieur?

## **État des lieux de l'enseignement supérieur**

### **La capacité d'accueil et la demande d'enseignement supérieur**

Les institutions d'enseignement supérieur (IES) qui étaient une vingtaine en 1986, sont passées à plus de 60 en 1997 et, de nos jours, on en dénombre plus de 170<sup>42</sup>, regroupant dans l'ensemble

---

<sup>42</sup> Selon les documents disponibles au Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) pour l'année 2007, on a identifié 179 établissements d'en-

une population estimée à près de 40.000 étudiants. En 1997, la population étudiante représentait près de 20.000 étudiants. La taille de la clientèle de l'enseignement supérieur aurait doublée en une décennie. Au total, ces établissements peuvent accueillir moins de 10 000 nouveaux étudiants par année. Cette capacité d'accueil est bien loin de pouvoir répondre à la demande de formation supérieure car, de 2003 à 2006, le nombre de diplômés du secondaire qui évolue de manière sinusoïdale varie de 35.917 à 32.993.

Répartition géographique	Capacité des IES en 2006	Évolution des effectifs des diplômés du secondaire			
		2003	2004	2005	2006
<b>National</b>	10000	35917	41625	28389	32993
<b>Dept. Ouest</b>				19348	22320
<b>Dept. Ouest (%)</b>				68.1 (%)	67.5 (%)

**Tableau 1.** Capacité d'accueil des IES et l'évolution de la demande sociale

De plus, si la condition requise pour accéder à l'enseignement supérieur est l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, ces établissements sont légion à exiger la réussite du concours d'entrée. Cependant, la probabilité d'être admis dans l'un ou l'autre des établissements du supérieur dépend grandement de leur capacité d'accueil. En 1997, le nombre de nouveau entrants que pou-

---

seignement supérieur dont certains semblent n'avoir qu'une existence nominale. En fait, pour ces derniers il s'agit de projets d'établissements qui ont obtenu une autorisation de fonctionnement, mais ne se sont pas matérialisés.

vaient accueillir les IES privées variait de 36 à 500 étudiants, alors que pour l'UEH, il se situait entre 25 et 520. Cette insuffisance des capacités d'accueil explique peut-être, en partie, le nombre important d'étudiants originaires d'Haïti<sup>43</sup> qui se trouvent présentement dans les universités de la République Dominicaine, voisine.

Sur le plan des conditions matérielles physiques d'accueil, à part l'UEH, pour quelques unes de ses unités et certaines institutions privées, la très grande majorité des IES sont des établissements de petite taille et surpeuplés. Le cadre physique est en général inapproprié à la fonction à laquelle les bâtiments sont affectés. Il n'y a pas de structure pour accueillir et héberger les étudiants qui viennent de l'extérieur de la ville d'implantation de l'établissement et ceux qui sont d'origine modeste qui ne peuvent pas assumer le coût de la vie dans la Capitale. Cette situation fragilise les conditions de vie de la plupart des étudiants.

L'offre de formation supérieure se concentre principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Des 170 établissements répertoriés, plus 14 % seulement sont implantés en dehors de la zone de la Capitale située dans le Département de l'Ouest qui compte plus de 50 % de la population du pays et plus de 65 % des diplômés du secondaire. C'est plutôt récemment que l'État a commencé à rendre l'accès aux études supérieures en dehors de la Capitale une réalité avec la mise en place d'universités publiques en région<sup>44</sup> dont trois sont en cours d'implantation. Cependant,

---

**43** On a estimé à environ 10 000 le nombre d'étudiants d'origine haïtienne qui fréquentent les institutions d'enseignement supérieur de la République Dominicaine. Le coût de ces études (incluant hébergement et nourriture) est estimé à 1000 \$ US par mois pour un étudiant.

**44** Il s'agit de : l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC), créée en 1998; l'Université publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG), établie en 2006; l'Université publique du Nord au

l'Université Notre-Dame d'Haïti (UNDH), créée depuis plus de 10 ans, se développe selon un modèle de campus déconcentré et est également présente dans les régions (quatre départements).

## **L'Offre de formation, son organisation et la performance des IES**

L'offre de formation ne se différencie pas dans les IES. Les programmes sont redondants dans bien des cas et concernent principalement les domaines d'enseignement suivants: gestion, comptabilité, sciences économiques, génie et sciences juridiques ou droit, informatique, sciences de l'éducation, sciences de la santé, agronomie et théologie ; auxquels s'ajoutent, avec les créations récentes d'établissements, géologie appliquée, administration et finances publiques. Les formations en sciences fondamentales (mathématiques, physique, chimie et biologie) ne sont offertes que de manière pratique (en médecine, génie, agronomie et pour la formation des enseignants du secondaire). Les formations dispensées se limitent au niveau du premier cycle (la licence); les programmes d'études post graduées étaient rares tant dans le secteur privé que dans le publique et seule la Faculté de médecine de l'UEH décerne un doctorat sans thèse. Mais, depuis les années 2000, on observe une tendance chez certaines des IES à mettre sur pied des programmes de deuxième cycle ou maîtrise, parfois en collaboration avec des universités étrangères, sous le mode présentiel, ou en li-

gne grâce à l'appui du bureau régional de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), à travers son Campus numérique implanté à Port-au-Prince en 1999.

Cependant, au niveau du premier cycle, la dénomination du titre change d'un établissement à l'autre (licence, diplôme ou certificat de fin d'études), seul pour les programmes courts d'un ou deux ans le consensus s'établit pour indiquer «Certificat». Quant à la durée des études de premier cycle, elle varie entre trois et cinq ans selon l'institution et le domaine. Cette absence d'homogénéité s'observe également dans l'organisation académique. L'année scolaire se divise en trimestre, semestre ou session d'une institution à l'autre. La durée d'une période de cours varie de 55 minutes à 3 heures. Les études sont plus généralement dispensées à travers des facultés, elles-mêmes organisées en départements et/ou sections ; ces dernières notions ne recouvrent pas toujours une même réalité d'un établissement à l'autre. L'enseignement comme tel est dispensé selon les modalités de crédit de cours ou de cours obligatoires par année de promotion, cette dernière est à la fois traditionnelle et rigide. Enfin, les exigences académiques varient aussi entre les établissements et à l'intérieur d'un même groupe d'établissements. À l'UEH, par exemple, la note exigée comme moyenne de réussite pouvait présenter une différence de 15 points entre ses différents établissements constitutifs. Tout ceci pose un problème sérieux, celui de l'équivalence des études ou des diplômes pour un même domaine de formation d'une institution à l'autre<sup>45</sup>.

---

<sup>45</sup> Il convient de souligner que la Conférence des recteurs et présidents des universités de la Caraïbe (CORPUCA), née au début des années 2000 avec l'appui de l'AUF, et qui regroupe certaines IES d'Haïti et d'autres de la région, a lancé, en 2007, la réflexion sur l'harmon-

De plus, un grand nombre des IES sont contraintes de procéder à une mise à niveau des étudiants qu'elles acceptent pour compenser la faiblesse de la formation reçue au niveau du secondaire. En effet, les nouveaux entrants présentent des lacunes dans les matières telles que le français, les mathématiques, les méthodes de raisonnement et de travail intellectuel. Selon les responsables d'IES, les habiletés ou schèmes intellectuels découlant de la pratique de ces matières de base ne sont pas vraiment maîtrisées par cette nouvelle clientèle. Cette situation n'allonge pas seulement le temps de la formation pour les étudiants, elle augmentant le coût de la formation que doivent supporter les familles ou les étudiants eux-mêmes.

Selon l'étude de 1997, le taux de déperdition demeure élevé, surtout pour la 1<sup>ère</sup> année, soit une variation entre 10 et 70 % dans les établissements publics et 25 à 80 % dans les établissements privés. Quant à la diplomation, son taux est généralement faible et varie selon que les étudiants doivent rédiger un mémoire ou un projet de fin d'études, ou qu'ils obtiennent leur diplôme sur la base uniquement des résultats d'examens. C'est ainsi que, pour l'UEH, ces taux étaient de 98 % à la Faculté de médecine, de 75 % à l'Ecole des infirmières et parmi les unités exigeant un mémoire de sortie, le taux de diplomation variait entre 2 % pour l'Ecole normale supérieure et 75 % pour la Faculté d'agronomie. Dans le cas de cette dernière faculté, ce sont les conditions générales de l'enseigne-

---

sation des cursus, l'offre de diplômes communs et l'élaboration d'un système référentiel de crédits comparables en Haïti et dans la Grande Caraïbe. Une équipe de travail serait depuis lors à pied' œuvre sur le problème.

ment et la tradition d'encadrement de la formation qui expliquent la performance au plan de la diplomation.

La rédaction d'un mémoire ou d'un projet de fin d'études est une exigence que la majorité des étudiants ne pouvaient remplir pour les raisons suivantes : 1) le mode d'enseignement (lacune d'ordre pédagogique) n'oriente pas les étudiants vers l'atteinte de ce point crucial de leur formation universitaire; 2) l'absence d'encadrement de la part des professeurs qui n'ont aucune obligation contractuelle de ce genre; 3) l'absence de la documentation nécessaire vient souvent compliquer voire rendre impossible cette tâche pour les étudiants; 4) enfin, la complaisance du marché quant à la nécessité d'être diplômé pour être embauché. Cependant, depuis la parution de l'étude des efforts en vue d'améliorer ces aspects de la formation ont été initiés tant par les institutions que par le Ministère de l'éducation nationale qui, lui, avait introduit un *programme de soutien aux activités à caractère scientifique*<sup>46</sup>.

Au plan de l'efficacité externe, il a été observé que les IES, en général, se souciaient peu de savoir à quelle fin la formation était dispensée. Elles n'ont pas développé des liens avec le marché du travail, ni avec les associations professionnelles. Elles sont donc peu informées des possibilités d'emploi pour les finissants. Il s'en suit que les finissants comme les diplômés semblent connaître une situation de chômage aigu.

---

<sup>46</sup> Malheureusement, son existence fut d'une très courte durée. Mais, ce programme aux moyens très limités qui octroyait sur concours des bourses de rédaction de mémoire aux étudiants, proposait aussi un montant forfaitaire aux enseignants directeurs de mémoires déposés pour l'encadrement fourni.

## Les infrastructures d'appui à la formation

Les bibliothèques des IES se caractérisent par leur superficie exigüe qui explique leur très faible capacité d'accueil. Dans bon nombre des établissements ayant participé à l'étude de 1997, les bibliothèques ne disposent même pas de 30 places de travail. Les seuls cas d'exception sont les suivants: à l'UEH, les facultés d'Agronomie, de Médecine, des Sciences et l'INAGHEI qui disposent entre 80 et 175 places, tandis que, à l'Université Quisqueya (UniQ) et à l'Institut supérieur technique d'Haïti, les postes de travail sont respectivement au nombre de 100 et 50.

<b>IES</b>	<b>-1000</b>	<b>1001-2000</b>	<b>2001 et +</b>	<b>Non réponse</b>	<b>Total (N)</b>
<b>UEH</b>	11.1	33.3	44.5	11.1	9
<b>I Pu Ext</b>					3
<b>I Pr E S</b>	42.9	14.2	42.9		7

**Tableau 2.** Le nombre de volumes disponibles dans les bibliothèques

**IES:** Institutions d'Enseignement Supérieur ; **UEH:** Université d'Etat d'Haïti ; **I Pu Ext:** Institutions Publiques Externes à l'Université d'Etat d'Haïti ; **I Pr E S:** Institutions Privées d'Enseignement Supérieur

En ce qui concerne la documentation, elle était dans l'ensemble extrêmement pauvre. Dans la grande majorité des établissements, chacune des bibliothèques n'offrait même pas 2 000 volumes, sauf celle de l'Université adventiste d'Haïti (UNAH) qui

en compte 20 748, celle de la faculté d'Agronomie 20 00, celle de l'INAGHEI 15 000 et celle de l'UniQ qui dispose de 11 000 volumes. La situation s'avère encore plus catastrophique pour ce qui a trait aux périodiques ou aux revues universitaires et scientifiques. Ces derniers constituent un type particulier de documentation, en ce sens ils caractérisent les bibliothèques de l'Université moderne parce qu'ils représentent l'archétype de la publication scientifique et donnent un accès direct aux résultats des recherches scientifiques les plus récentes. Or, parmi les établissements considérés, il n'y a que la bibliothèque de la Faculté de médecine de l'UEH où l'on a rapporté 12 000 titres de revue qui, en 1997, aurait mérité tant soit peu d'être désignée bibliothèque universitaire. L'autre aspect qui nuit certainement au développement des fonds documentaires des IES c'est l'absence d'un mécanisme formel de renouvellement de la documentation disponible. Enfin, les services de référence et de consultation de banques de données qui viennent normalement compléter la gamme de possibilités généralement offertes par une bibliothèque universitaire (propice à la recherche) étaient inexistants en 1997. Mais, la consultation en ligne de centres de documentation universitaire a été rendu possible pour la population étudiante de la Capitale avec le Campus numérique de l'AUF; aujourd'hui, avec l'extension de l'Internet ce service est accessible dans certaines des universités. Sur la base de ce constat, il convient de reconnaître que les bibliothèques de institutions de formation supérieure ne peuvent pas encore jouer leur rôle de support et de moyen d'expansion de l'enseignement et de l'apprentissage, et ne peuvent, non plus, contribuer effectivement à la production intellectuelle et scientifique, comme elles se devraient.

Les laboratoires d'enseignement et de recherche représentent une des ressources pédagogiques les plus rares. Dans la plupart des établissements qui en disposent, désuétude, insuffisance par rapport aux besoins de la formation caractérisent l'état du matériel, quand celui-ci n'est pas inapproprié. En 1997, 45 % des unités de l'UEH disposaient d'équipements de laboratoire d'enseignement, mais ils n'étaient pas toujours renouvelés ni réparés quand ils tombaient en panne. De plus, le manque de moyens financiers ne permettait pas d'en assurer l'entretien ce qui accélérât la détérioration du peu d'équipements possédés. Les autres établissements publics avaient soit un laboratoire d'informatique, soit une salle de démonstration, soit un atelier de travaux pratiques. La pauvreté en équipement a été parfois extrême, comme, par exemple, à l'ENARTS où l'enseignement de la musique se fait dans un dénuement criant d'instruments de musique.

## **La situation du corps enseignant**

Il n'est pas facile de connaître exactement le nombre d'enseignants qui composent le corps professoral car les institutions privées comme publiques se partagent les professeurs et qu'il n'existe pas de registre pour le personnel enseignant. A part l'UEH dont plus de la moitié des unités avaient chacune un personnel enseignant comptant entre 50 et 99 membres, dans la très grande majorité des autres IES (ayant participé à l'étude), ce nombre ne dépassait pas 49 professeurs.

IES	Vacataire	Temps partiel (%)	Plein temps	Total (N)
UEH	74.2	20.4	5.4	780
I Pu Ext	55.5	29.9*	14.6*	137
I Pr E S	63.9	26.1	10.0	529

**Tableau 3.** Le Statut du personnel enseignant universitaire

\* La situation de l'École nationale des infirmières de Port-au-Prince a de toute manière influencé à la hausse ces proportions. Car, avec plus de 32% du personnel enseignant de l'ensemble de cette catégorie institutions publiques, elle ne compte dans ses rangs que 2.2% de vacataires, 71.1 à temps partiel et 26.7 à plein temps.

Ce qui caractérise surtout les enseignants universitaires c'est la précarité de leur statut. En effet, le vacataire qui est un enseignant dispensant un ou plusieurs cours, sans aucune autre forme d'attache institutionnelle reste la condition de la très grande majorité des enseignants dans les trois types d'IES. Par exemple, à l'UEH, ils composaient plus de 74% du personnel académique, plus de 55% dans les autres institutions publiques et plus de 63% dans les établissements privés; alors que les proportions de professeurs à temps plein ne constituaient que 5.4%, 14.6% et 10% respectivement dans chacun des types d'IES. De plus, la carrière universitaire n'est pas une perspective envisageable, les conditions telles que le rang, la promotion et l'évaluation des performances professorales n'existent pas. Au niveau du supérieur, enseigner demeure donc une activité d'appoint puisque la majorité de ceux qui le pratiquent auraient une autre activité professionnelle principale.

Aujourd’hui, l’UEH, avec plus de 700 enseignants, a le corps professoral le plus grand de l’ensemble des IES. Mais pour la plus grande partie d’entre eux, l’enseignement universitaire n’est pas la seule forme d’exercice professionnel capable de leur assurer les moyens nécessaires d’une vie décente. Là, comme dans certaines autres institutions, on essaie de constituer un petit noyau d’enseignants à temps plein, mais les limites financières des établissements ne leur permettent pas de les fidéliser. Et, c’est dans l’ensemble du secteur qu’on observe chez les enseignants un phénomène d’absentéisme dont l’ampleur n’est pas encore évaluée. L’idée d’un petit noyau d’enseignants à temps plein semble tout à fait insuffisante, à elle seule, pour dynamiser la vie institutionnelle. Cette situation a des conséquences regrettables sur la qualité de la formation supérieure en général. Il y a de toute évidence un manque de disponibilité des professeurs pour encadrer les étudiants, pour participer à la vie de l’institution, pour contribuer au développement d’une expertise sur les problèmes de la société haïtienne et à la production du savoir qui, en retour, aide à enrichir l’enseignement dispensé.

<b>IES</b>	<b>License (1er cycle)</b>	<b>Maîtrise</b>	<b>Doctorat (%)</b>	<b>Autres**</b>	<b>Total (N)</b>
<b>UEH</b>	33.58	46.38	18.37	1.67	539*
<b>I Pu Ext</b>	48.17	22.63	19.71	9.49	137
<b>I Pr E S</b>	41.63	41.19	16.08	1.10	454*

**Tableau 4.** Le profil académique des professeurs des IES

\* Les données relatives au profil du personnel enseignant pour les facultés d'Agronomie, d'Ethnologie et l'INAGHEI de l'UEH, ne sont pas incluses dans ce tableau parce qu'elles n'étaient pas disponibles. C'est aussi le cas, du côté des institutions privées, pour l'UJPM et l'Université Caraïbe.

\*\* Cette catégorie englobe les certificats et diplômes d'études (supérieures) ou avancées et les doctorants.

Sur le plan de la qualification, le profil académique des enseignants d'université montre que le doctorat reste un grade universitaire rare chez les professeurs, puisque le nombre de ceux qui le détiennent variait entre 16 et 18% selon le type d'IES. Mais, le nombre de professeurs qui ne sont que licenciés représente entre 33 et 48%. Comme il n'existe pas de base de données sur le personnel enseignant du supérieur, en raison de l'utilisation qui se fait de ce personnel, un même professeur peut se retrouver à plus d'une fois dans l'ensemble des institutions considérées dans l'étude. C'est à l'UEH que le niveau de qualification de personnel académique est le plus élevé parce que la proportion d'enseignants détenteurs du grade de maîtrise est plus importante (UEH 46.3 %, Autres institutions publiques 22.6 % et IES privées 41.2 %) que dans les autres types d'établissement et que celle des licenciés demeure la plus faible d'entre eux (respectivement 33.5 %, 48.1 % et 41.6 %).

En définitive, en considérant les conditions du personnel enseignant, il n'y a pas vraiment un corps professoral au niveau supérieur. C'est plutôt un ensemble disparate. Et, quant à la compétence pédagogique, c'est surtout récemment qu'on a mis de l'avant des initiatives pour familiariser les enseignants à la pédagogie de

l'enseignement supérieur, mais cela reste marginal par rapport à l'ampleur des besoins.

Dans le monde d'aujourd'hui, la capacité de dispenser une formation avancée susceptible de conduire à la création de nouvelles idées, à la production et au développement des connaissances qui sont déterminantes dans le progrès des sociétés, reste le propre de l'Université en tant qu'institution apte, de par sa structure, son fonctionnement et son rôle de gardienne du savoir en général, à développer et à renouveler les compétences des populations. De telles fonctions impliquent que l'Université dispose d'un personnel enseignant avec les plus hautes qualifications pour pouvoir mener à bien les activités d'enseignement, de recherche et d'autres types de services par lesquels elle participe à la vie de sa collectivité d'insertion. Or, le niveau académique des professeurs de même que les caractéristiques du fonctionnement des IES ne semblent pas propices à ce qu'elles puissent remplir adéquatement et effectivement les fonctions d'une université moderne.

## **La situation de la recherche dans les IES**

L'activité de recherche s'avère vraiment bien faible. D'abord, les études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, à travers lesquelles s'acquiert et se développe la compétence de chercheur, n'existent aujourd'hui que dans quelques rares institutions. Ces programmes sont offerts dans les établissements suivants : l'UEH (les facultés d'Ethnologie, des Sciences, et des Sciences humaines), l'Université Quisqueya, Université Autonome de Port-au-Prince (UNAP) et l'Institut Fran-

cophone de Gestion de la Caraïbe (IFGCar). Il reste à savoir dans quelle mesure ces programmes sont aussi orientés vers la recherche. Certes, on a observé certaines formes d'initiation à la recherche à travers l'enseignement de cours de méthodologie de recherche, de techniques d'investigation en sciences sociales, mais le modèle pédagogique dominant qu'est l'exposé magistral encourage-t-il les débats, les échanges et la critique qui sont nécessaires pour faciliter le développement de l'esprit scientifique.

Par les publications de certains professeurs dans des revues arbitrées, il existe une activité de recherche balbutiant, grâce à la volonté et le dynamisme de certains des professeurs, par le truchement de fonds venus de l'étranger, dans le cadre d'appartenance à des réseaux internationaux, ou de partenariat avec des collègues d'universités de l'extérieur. Mais, il n'existe pas de répertoire des recherches en cours ou réalisées, ni de revues universitaires pour encourager la publication des résultats de ces activités. Le Programme d'appui aux activités à caractère scientifique, mis en place au sein du Ministère de l'éducation nationale n'a duré que de 1998 à 2000. Il y a aussi des programmes dans le cadre de l'AUF. Ces initiatives s'avèrent très insuffisantes pour arriver à ancrer la recherche dans la pratique de l'enseignement supérieur haïtien.

En fait, la recherche n'est pas l'orientation de l'enseignement supérieur et ne fait pas non plus partie de la fonction enseignante en Haïti. Il n'y a aucun des mécanismes institutionnels, tels que les subventions de recherche, l'évaluation des professeurs ou des autres aspects de la vie institutionnelle qui feraient de l'activité scientifique un des éléments normatifs du fonctionnement des

IES. L'absence d'activité de production de connaissance ne permet pas aux universités de développer les compétences intellectuelles de haut niveau; et la société haïtienne se trouve, ainsi, privée de la capacité d'intervention qui lui est nécessaire pour assurer elle-même la gestion des problèmes engendrés par sa propre évolution.

## **La gouvernance de l'enseignement supérieur haïtien**

Le financement des établissements publics est assuré à partir du budget national selon le Ministère de «tutelle», mais les étudiants paient également un frais minimum de scolarité. Dans le cas des établissements privés, ce sont principalement les frais de scolarité payés par les familles qui couvrent en grande partie les dépenses. Certains de ces établissements ont accès à d'autres sources de financement venant de fondations ou d'organisations internationales, ou encore d'agences de coopération bilatérales ou multilatérales.

Il n'existe pas de base de données sur l'enseignement supérieur qui aiderait au pilotage et à l'encadrement des activités de développement du secteur. On ouvre des établissements d'enseignement supérieur, sous la dénomination d'université, sans aucune préoccupation des normes et des standards de base. Des programmes d'enseignement sont lancés sans consultation ni études préalables. La mise en place, en 1997, de la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DESRS) au sein du Ministère de l'éducation nationale a conduit à l'élaboration de documents pouvant encadrer le processus de création et de déve-

loppement des IES. Mais ils sont restés sans effets. Présentement, c'est donc l'anarchie généralisée qui caractérise l'évolution du secteur de l'enseignement supérieur.

L'absence de cadre juridique définissant les responsabilités politiques, académiques et administratives ainsi que le statut de chacune des catégories d'acteurs est à l'origine de ce vide politico juridique qui caractérise le sous-secteur de l'enseignement supérieur haïtien. Les articles relatifs à ce domaine dans la Constitution de 1987, en traitant, sous le même Titre, de l'UEH et du Conseil de l'Université sans autre précision, ont plus contribué au maintien de la confusion sur la régulation du secteur entre le rôle de l'État dirigée par le Gouvernement et celui de l'Université d'État d'Haïti dirigée par son Rectorat et dont le rôle premier serait la mise en œuvre de la politique du gouvernement pour le secteur. Cette situation perdure, entre autres, en raison du climat d'instabilité politique et d'absence de perspectives sociales qui caractérisent les vingt dernières années. Et le secteur de l'enseignement supérieur continue d'évoluer sans des lignes spécifiques établissant les grandes orientations de son développement, sans pilotage et sans supervision.

## **Le constat sur l'ensemble de l'état des lieux de l'enseignement supérieur haïtien**

Le système d'enseignement supérieur haïtien est resté à un stade trop embryonnaire et n'a pas pu, de ce fait, profiter des développements intellectuels, scientifiques et technologiques qui ont

concouru à la modernisation de ce secteur ailleurs dans le monde. L'Université d'Etat d'Haïti qui n'existe pas vraiment comme une entité intégrée, en raison de son éclatement en unités disparates, s'est imposée d'une manière contradictoire dans l'histoire récente de ce secteur, en étant à la fois modèle et repoussoir. En effet, l'augmentation considérable de la demande de formation supérieure n'explique pas à elle seule la prolifération anarchique d'établissements universitaires incapables d'offrir un produit rationnellement conçu qui tiendrait compte tant des besoins de la société et de l'évolution du marché du travail que de l'état et des conditions de développement réel des divers domaines de formation offerts. L'UEH, par sa position ambiguë dans le rapport au pouvoir exécutif en ce qui a trait à la gestion du secteur de l'enseignement supérieur, contribue au maintien de la situation sans pouvoir exercer une quelconque influence quant au relèvement des normes et des exigences académiques et institutionnelles. De plus, le climat de transition sociopolitique qui prévaut tend aussi à maintenir le flou sur le permis et l'interdit.

Ainsi, l'enseignement supérieur haïtien n'est pas orienté vers le développement du potentiel créateur des étudiants qui auraient à mettre à contribution les compétences acquises pour relever le défi collectif de la mutation sociale. L'absence de conditions institutionnelles favorables à l'épanouissement intellectuel, l'absence de normes pour encadrer le fonctionnement des IES, l'indigence des ressources pédagogiques et matérielles (manuels, bibliothèques et laboratoires), le manque de qualification du personnel enseignant, la précarité de son statut et l'insignifiance de l'activité de recherche tendront à maintenir cette situation. Ces aspects, qui sont étroitement liés entre eux, correspondent à une conception

rétrograde de l'enseignement supérieur dont les limites à aborder les problèmes de la société haïtienne se font de plus en plus évidentes depuis quelques années. Sans une réforme en profondeur du secteur aux plans institutionnel, académique et administratif, c'est le progrès même de cette société qui se trouve menacé. Pour saisir les fonctions implicites du système d'enseignement supérieur en Haïti, il faut pouvoir comprendre sa position et son rôle dans la structure d'ensemble de distribution du capital culturel.

## **Conclusions - Le statut de l'enseignement supérieur dans la distribution du capital culturel**

Dans le contexte d'Haïti, les titres de baccalauréat 1er et 2 e parties représentaient des consécration ultimes de l'humanisme classique. En effet, comment expliquer tout l'apparat et la mobilisation de ressources déployées pour organiser des examens d'État dont l'effet premier est de renforcer la valeur symbolique de ces titres. De nos jours, les titres de bacheliers ne confirment plus l'appartenance ou la possibilité d'accéder à la catégorie sociale d'élite : le nombre de détenteurs augmente sans aucun rapport avec la capacité d'absorption des structures institutionnelles existantes. Autrefois, le titulaire de ces titres apparaissait comme un ayant droit aux différentes fonctions de la société, puisqu'ils attestent de la possession d'une certaine culture générale (dans son acception de connaissance et compréhension du passé, accompagnée d'informations de caractère général, autorisant à discourir sur tout sujet) et, plus encore, de la possession d'une certaine maîtrise de la

langue française qui habilitaient celui-ci à devenir poète, écrivain ou grand orateur, comme un de ces grands élus d'autrefois. C'est pourquoi, dans la structure de distribution du capital culturel en Haïti, l'enseignement secondaire avait plus de poids que l'enseignement supérieur. Et le fait que, là aussi, on tendait non seulement à pratiquer la même pédagogie que dans le secondaire - le cours magistral et très peu de matériel didactique -, mais encore à poursuivre la préoccupation de culture générale avec quelques éléments de spécialisation au lieu d'une réelle formation disciplinaire, voire scientifique, cela s'explique aussi par le fait que l'enseignement supérieur était appelé à servir de complément à l'enseignement secondaire.

Cette prédominance à la fois du secondaire dans la structure de distribution du capital culturel et de la valeur symbolique de ses titres par rapport ceux de l'enseignement universitaire porte à croire que, traditionnellement en Haïti, en matière de culture, l'université s'inscrit dans un rapport de complémentarité avec l'enseignement secondaire, sauf dans le cas des facultés professionnelles. Pour comprendre l'importance de la position de l'enseignement secondaire dans la structure de distribution du capital culturel, il faut savoir que, dans la société haïtienne, l'intégration ou l'exclusion reposent essentiellement sur la possession ou non du capital culturel (exemplifié par le titre de bachelier) qui apparaît théoriquement accessible à tous.

Cependant, ici aussi, des mutations sont à l'œuvre. En effet, avec la démythification du titre de bachelier, vu le nombre croissant des détenteurs, et l'augmentation en corollaire de la demande d'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur acquiert de

plus en plus d'importance par rapport au secondaire. L'ampleur de la demande de formation supérieure, provenant de catégories sociales ayant des trajectoires et des conditions de vie bien différentes de celles de la clientèle traditionnelle entraîne une modification du profil socioculturel des postulants à l'université, de même que de la structure de distribution de l'enseignement supérieur.

L'admission à l'UEH, particulièrement, peut de moins en moins se pratiquer selon le mode informel d'autrefois, sous peine de mettre en cause la valeur même de l'institution par rapport aux autres. La demande de formation supérieure et, dans une moindre mesure, les besoins du marché de l'emploi ont conduit à démarquer de manière certaine l'enseignement supérieur de l'enseignement secondaire traditionnel dont le bachelier constituait une forme achevée de la formation classique axée sur la culture générale. Cette dernière qui avait pour principale fonction de distinguer les élites politique et intellectuelle du reste de la population, les légitimant ainsi comme les seules aptes à occuper les hautes fonctions sociales et à représenter le pays, ne correspond plus à la situation actuelle de la société haïtienne. C'est donc dire qu'il y a, en cours, dans la structure de distribution du capital culturel un mouvement de translation de l'axe de départage des agents sociaux du secondaire vers le supérieur.

## **Bibliographie**

- ALEXIS, J. E. (1988): *Financement de l'Enseignement Supérieur en Haïti, Situation et perspectives*. Port-au-Prince : CRES-LC- UNESCO.
- ALEXIS, J. E., VERNET, P., CANTAVE, A. (1987): *Travaux de*

- Réforme de l'Enseignement Supérieur*. Avant-projet No. 1. Port-au-Prince: Commission Provisoire de Réforme.
- BELTRANO, J. P. (1990): *Analyse économique et financière du secteur de l'éducation en République d'Haïti*, PNUD/UNESCO. Port-au-Prince : IREDU-CNRS.
- BOURDIEU, P. (1979): *La Distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Éditions Minuit.
- BOURDIEU, P. (1980): *Le Sens pratique*. Paris : Éditions de Minuit.
- CADET, C.L., SAINT-DIC, E. (1986): *De l'Enseignement Supérieur en Haïti et les possibilités de son intégration dans le programme de Coopération Interuniversitaire de la CEE*. Port-au-Prince : Délégation de la Commission des Communautés Economiques Européennes en Haïti.
- CTPEA (1995): *Réforme et modernisation*. Port-au-Prince.
- ELIAS, N. (1991): *La société des individus*. Paris: Fayard.
- FLEURY, J-R. (1988): «FENEH; Pour une université autonome et démocratique». En : *Balance*, no. 29, pp. 8-9.
- HABERMAS, J. (1987): *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris : Fayard.
- HABERMAS, J. (1981): *Connaissance et intérêt*. Paris : Gallimard.
- LATORTUE, F. (1993): *Système éducatif et développement*. Port-au-Prince.
- MORIN, C., GARO, S., PIERRE-JACQUES, C., ROY, L., ALEXIS, J.E., (1986): *Université et développement en Haïti*. Port-au-Prince/Montréal: CIDIHCA, Éditions Henri Deschamps.
- MENJS (1995): *Diagnostic technique du système éducatif haïtien, Rapport de synthèse*. Port-au-Prince : Ministère de l'Education Nationale.

- NOËL, J-M. R. (1996): *Partenariat Université-Industrie, Analyse et réflexions*. Texte faisant suite à la participation de l'auteur au Congrès mondial des responsables de formation d'ingénieurs et de dirigeants d'industrie, tenu à Paris du 2 au 5 juillet 1996, sous l'égide de l'UNESCO.
- PIERRE-CHARLES, G, (1988): *Université et démocratie*. Port-au-Prince : CRESFED.
- RECTORAT DE L'UNIVERSITÉ D'ETAT D'HAÏTI (1995) : *Dossier des Institutions privées d'Enseignement Supérieur*. Port-au-Prince.
- ROMAIN, J-B. (1988): *Situation de l'enseignement supérieur en Haïti*. Port-au-Prince: Imprimerie des Antilles.
- UNIVERSITÉ D'ETAT D'HAÏTI (1995): *Nos tentatives de dialogue. Les dossiers du rectorat 1993-1995*. Port-au-Prince.